



Destinataires : Directeurs de l'information nationale, journalistes de la santé

La Société canadienne de la schizophrénie accueille favorablement le rapport sur maladie mentale et encourage toute action vers sa mise en œuvre

Toronto, Ontario. 9 mai 2006 – La Société canadienne de la schizophrénie (SCS) accueille favorablement le rapport final d'un comité sénatorial permanent sur l'état des services en santé mentale comme première étape vers l'établissement d'une stratégie nationale pour traiter des questions de maladie mentale et de santé mentale, dont le besoin est pressant.

« Ce rapport fournit un plan pour élaborer un système de santé mentale de pointe et innovateur qui améliorera les services et les résultats pour les Canadiens qui souffrent de maladies psychiatriques, affirme John Gray, président de la SCS. Nous félicitons le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie pour son important travail et le sénateur Kirby pour son leadership dans ce projet ».

Une recommandation clé déposée précédemment par le Comité était l'établissement d'une Commission canadienne pour la santé mentale qui mobiliserait les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, ainsi que les organismes non gouvernementaux, à rassembler de l'information sur l'état des maladies mentales et à répondre aux besoins de service d'une manière exhaustive et coordonnée. Cela nous fournirait une image précise du système de santé mentale au Canada et garantirait que les services sont équitables et accessibles dans l'ensemble du pays.

« Nous encourageons le gouvernement fédéral à aller de l'avant rapidement pour mettre en œuvre les recommandations du Comité, particulièrement l'établissement de la Commission canadienne pour la santé mentale, renchérit Mary Jardine, directrice générale de la SCS. Plus vite ces mesures seront adoptées et appliquées, plus vite nous verrons des améliorations chez

tous les Canadiens qui vivent avec la maladie mentale. »

La SCS était heureuse de faire parties de la consultation du sénateur Kirby durant l'examen du Comité et attend avec impatience l'occasion de travailler avec le gouvernement, les organismes partenaires et les intervenants à la réalisation du rapport. En tant qu'organisme représentant les personnes souffrant de schizophrénie et leurs familles, la SCS croit qu'il est impératif que les bénéficiaires, les familles et les aidants puissent s'exprimer au cours de ce processus.

« Ces personnes ont une expérience unique qui peut nous éclairer sur les services et le soutien en santé mentale et qui améliorera l'ensemble des résultats et permettra une meilleure la qualité de vie des personnes vivant avec une des maladies mentales les plus graves », ajoute Mme Jardine.

La SCS, fondée en 1979, a pour mission d'alléger la souffrance causée par la schizophrénie et les déficiences mentales connexes. Parmi ses membres, on retrouve des personnes souffrant de schizophrénie et autres déficiences mentales associées, leur famille et les amis et des professionnels de la santé mentale qui travaillent directement avec les bénéficiaires et leurs familles. La SCS collabore avec dix sociétés provinciales de schizophrénie et plus de 100 de leurs succursales locales dans un modèle fédératif dans le but de : sensibiliser et éduquer le public afin de réduire la stigmatisation et la discrimination; soutenir les familles et les personnes; revendiquer des modifications législatives; appuyer la recherche par le biais de la fondation de la SCS et d'autres ressources indépendantes.

-30-

Pour des informations supplémentaires :

Deborah Kelly, Directrice des Communications

Société canadienne de la schizophrénie

Tél. : 905-415-2007 poste 25, Courriel : kellyd@schizophrenia.ca